



Syndicat National des Praticiens en Psychothérapie relationnelle et psychanalyse

Communiqué de presse : soutien au mouvement des psychologues 2 juin 2022

Le Syndicat national des praticiens en psychothérapie relationnelle et psychanalyse s'associe et soutient pleinement l'initiative des principaux syndicats de psychologues à se mobiliser et manifester le jeudi 10 juin 2022.

Les Psychologues sont en lutte afin de refuser tout dispositif visant à les assujettir aux médecins.

Depuis 1985, ils constituent une profession reconnue comme telle, identifiable à leur titre universitaire de psychologue, ce qui les rend expressément indépendants de la médecine, laquelle continue sa tentative de soumission à une place de paramédicaux.

Une tentative unilatérale d'origine ministérielle récente, de constituer un ordre des psychologues, a soulevé l'indignation de ces derniers. Aucune concertation préalable ayant été proposée.

Nous constatons une fois de plus le mépris des pouvoirs publics pour les psychologues et le champ de la santé mentale, comme cela avait d'ailleurs été mise en évidence lors du Ségur de la santé .

Le récent dispositif « Mon psy » octroyant sur prescription médicale une huitaine d'entretiens remboursés par la sécurité sociale et rémunérés à bas prix, a suscité une levée du bouclier chez tous les professionnels du champs de la santé mentale.

Il s'agit véritablement d'un coup de force des pouvoirs publics, qui vise à imposer la prescription médicale avant toute consultation d'un professionnel.

De fait, il faudra une ordonnance pour bénéficier de ces séances remboursées. Cela vient pervertir complètement les modalités du travail thérapeutique et la qualité du processus engagé .

Le syndicat national des praticiens en psychothérapie relationnelle et psychanalyse soutient les revendications des professionnels du champ de la santé mentale :

- la reconnaissance de la place des psychologues dans l'ensemble de leur champ d'exercice, santé sociale, médico-social, éducation, travail, justice, formation et autres.

- le respect d'une pluralité d'approches tant théoriques que méthodologiques.
- l'arrêt de tout encadrement hiérarchique contraire au code de déontologie et au statut et missions des psychologues.
- le refus de toute subordination au médical.
- la reconnaissance et le respect du code de déontologie.
- le refus de création d'un ordre professionnel pour les psychologues.
- l'extension de l'accès direct aux psychologues dans les structures publiques comme en libéral conventionné, sans limitation pré-déterminée du nombre d'entretiens et de leur durée.
- l'augmentation significative des postes de psychologue dans toutes les structures de services publics et du secteur social et médico-social.
- le refus collectif des dispositifs prévoyant l'intervention des psychologues dans des conditions imposées et avec une rémunération dérisoire.
- l'ouverture de négociations sur la profession de psychologue, notamment sur les carrières, les rémunérations et les recrutements prenant en compte leurs différents champs d'exercice et leurs organisations représentatives.

Avec l'ensemble des organisations représentatives des psychologues et leurs enseignants, nous attendons qu'un agenda s'ouvre sur une réflexion collective.

Nous voulons que soient prises en compte les propositions de ces organisations, propositions qui répondent aux besoins du public et respectent les psychologues dans toute leur diversité.

Nous demandons le retrait de l'ensemble des projets et mesures annoncées.

Nous demandons l'accès libre et direct aux psychologues dont la consultation doit être remboursée par la sécurité sociale.

Nous exigeons le respect de l'autonomie des psychologues et ceci dans le respect de la loi de 1985.